

Quels sont les éléments d'écologie à prendre en compte pour concilier la conservation des populations de putois et la gestion des dégâts aux activités humaines ?

Un mustélidé reconnaissable à son masque facial

Avec son corps allongé et ses pattes courtes, le putois (*Mustela putorius*) présente une silhouette caractéristique de mustélidés. Les mâles (0,75 à 1,7 kg) sont bien plus lourds que les femelles (0,3 à 0,85 kg).



© G. Taylor/Fotolia

Le plus souvent, le putois présente un masque facial caractéristique : sa tête présente une succession de bandes noires encadrées de bandes blanches sur le museau (toujours présentes), le front et la bordure des oreilles. Mais de grandes variations de pelage existent et, dans sa forme dite sombre avec un masque facial peu marqué, il peut être confondu avec le vison d'Europe ou le vison d'Amérique.

Le pelage du putois est sombre, mais la bourre, constituée des poils sous-jacents, présente une coloration jaune clair. Il est le seul mustélidé dont le pelage est plus clair sur le dos et les flancs (beige jaunâtre) que sur le ventre (presque noir). Ces critères de pelage permettent un diagnostic sûr.

Une espèce d'intérêt communautaire...

Le putois est classé dans l'annexe III de la convention de Berne (décret n° 90-756 du 22 août 1990) qui précise que son exploitation est réglementée de manière à maintenir l'existence des populations hors de danger. Il figure également dans l'annexe V de la directive européenne 92/43/CEE du 21 mai 1992 (directive Habitats), relative à la conservation des habitats naturels et de la faune sauvage d'intérêt communautaire et fait l'objet, à ce titre, d'une évaluation de son état de conservation tous les six ans.

... et susceptible d'être classée nuisible

En France, le putois figure dans l'arrêté ministériel du 26 juin 1987 modifié, fixant la liste des espèces de gibiers chassables en France, mais est peu chassé. Conformément au décret du 23 mars 2012, il peut être classé nuisible par arrêtés ministériels triennaux pris pour la mise en application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement. La détention, le transport, la naturalisation, le colportage, la mise en vente, la vente ou l'achat, l'utilisation commerciale ou non des spécimens de ces espèces sont interdits, conformément à l'arrêté ministériel du 29 avril 2008. Cependant, les dépouilles peuvent être transportées et naturalisées pour le seul compte de l'auteur de la capture et à des fins strictement personnelles. Leur commercialisation est strictement interdite y compris pour la fourrure.

Interférence avec l'activité humaine

Un animal nocturne et solitaire

Le putois est un animal solitaire aux déplacements essentiellement nocturnes. Il reste gîté le jour et dort profondément. La disponibilité alimentaire et le type de proies exploitées influencent probablement la fréquence des changements de secteurs d'activité. Les déplacements quotidiens peuvent être très importants (plusieurs kilomètres) mais le putois peut également utiliser les ressources alimentaires disponibles sur une zone restreinte. Il est parfaitement adapté à la recherche de proies sous terre dans les galeries de rongeurs et de lapins de garenne.

Un prédateur généraliste nettement carnivore

Les rongeurs apparaissent systématiquement dans le régime alimentaire du putois (entre 8 et 99 % selon les études) et les campagnols ainsi que les surmulots prédominent. Les rats musqués peuvent également compter parmi ses proies. Là où il est abondant, le lapin de garenne constitue la proie principale (72 % en Angleterre et également en Camargue). Il compte parmi les mustélidés qui consomment le plus de vertébrés à sang froid (poissons, amphibiens, reptiles) ainsi que de nombreux invertébrés. Dans son régime alimentaire, insectivores, oiseaux et œufs peuvent être également présents.

Des dommages liés à son régime alimentaire

La prédation du putois sur les élevages avicoles, comme celle des autres espèces de mustélidés, reste difficilement quantifiable par manque d'outil simple permettant une estimation précise des pertes et une reconnaissance fiable des prédateurs en cause. Le putois est également un prédateur des surmulots et des rats musqués contre lesquels l'homme doit parfois lutter.

L'impact de la prédation du putois sur le gibier reste méconnu en raison de la complexité des études sur les relations prédateurs-proies et de la multitude des situations rencontrées. Elle concerne alors essentiellement les populations de lapins de garenne et d'oiseaux d'eau, notamment pendant la période de couvain.

Pour en savoir plus
www.oncfs.gouv.fr

Contact
ONCFS
Direction de la recherche et de l'expertise
Unité Prédateurs – Animaux déprédateurs
unitepad@oncfs.gouv.fr



ONCFS
Direction générale
85 bis, avenue de Wagram
75017 Paris
Tél. 01 44 15 17 17
Fax 01 47 63 79 13

Le putois

État des populations – Distribution

Dans un contexte de gestion et de conservation, deux principaux volets permettent d'évaluer l'état des populations : l'évolution dans le temps et dans l'espace de l'aire de distribution géographique de l'espèce et les tendances évolutives des populations (densités et dynamique). Ces volets doivent être mis en relation avec l'évolution des habitats disponibles et des pressions et menaces pouvant peser sur l'espèce. L'étude de la distribution de l'espèce a d'autant plus d'importance pour le putois qu'il n'existe pas encore de connaissance précise du fonctionnement de ses populations.

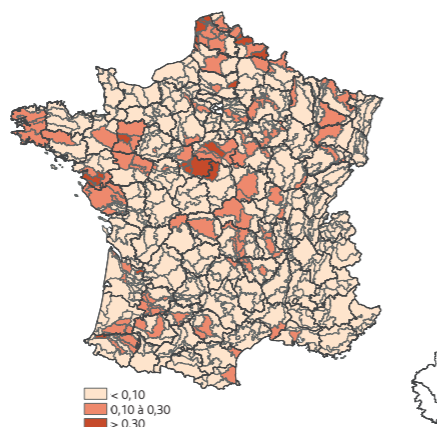
Un habitat surtout lié aux milieux humides

Le putois fréquente une grande variété d'habitats mais, dans nos régions, il préfère les zones humides, ainsi que les bocages et les petits boisements clairs. La fréquentation de l'habitat humain est très courante, particulièrement dans les régions aux hivers rigoureux. En zone de montagne, l'espèce occupe seulement les régions de basse et moyenne altitude. Sa présence est également à relier à celle du lapin de garenne. Pour le gîte, le putois peut adopter les endroits les plus variés comme des terriers, des souches creuses, des tas de bois ou de paille, des garennes, des bâtiments...

Une vaste aire de présence mais des évolutions contrastées

Le putois est présent dans presque toute l'Europe occidentale. Il est absent de Grèce, des îles méditerranéennes, d'Irlande et d'Islande. En Suisse, Allemagne et au Danemark, ses populations enregistrent, depuis les années 1950, un déclin dans certains secteurs.

En France, à partir des données d'observation collectées par les agents de l'ONCFS, un travail de modélisation, supposant que l'effort de prospection des animaux observés morts était proportionnel au kilométrage parcouru, a permis de construire une carte d'indices de densité relative de l'espèce par petite région agricole. Cette carte permet de confirmer sa présence sur l'ensemble du territoire à l'exception de la Corse, où il est absent. Le travail d'évaluation de l'état de conservation du putois mené dans le cadre de la directive Habitats (article 17) a conclu à un état de conservation « défavorable inadéquat » sur les domaines biogéographiques méditerranéen et alpin et « favorable » dans les domaines atlantique et continental en 2006 et 2012. La diminution des zones humides, des haies et localement celle des populations de lapins de garenne sont des facteurs potentiellement défavorables à l'espèce.



Carte de l'indice de densité relative du putois en France par petite région agricole d'après les observations collectées par les agents de l'ONCFS entre 2001 et 2010. Détails et autres cartes disponibles sur le site www.oncfs.gouv.fr, le portail cartographique de données.



© M. Chmielewski/Fotolia

État des populations – Fonctionnement

Une population animale subit, au cours du temps, des changements liés à la disparition (mortalité, émigration) et à l'apparition de nouveaux individus (reproduction, immigration). Actuellement, la connaissance de ces différents paramètres de dynamique des populations est encore insuffisante chez le putois pour préciser l'impact des prélèvements sur les effectifs et les densités des populations.

Des potentialités de reproduction élevées

La maturité sexuelle est atteinte dès l'âge de neuf mois. La période du rut a lieu en mars-avril, l'ovulation est induite par l'accouplement et la gestation dure environ 40 jours. Les mises bas s'échelonnent de mai à juin. La taille des portées est assez importante, variant de cinq à dix jeunes. La croissance des jeunes putois est rapide et leur émancipation intervient dès l'âge de trois mois. En cas d'échec de la reproduction, une portée de remplacement est possible.

La survie des jeunes durant leur première année de vie serait de l'ordre de 10 à 30 %, et la survie des adultes d'environ 60 %. Parmi les causes de mortalité, des intoxications secondaires liées à l'ingestion de micromammifères intoxiqués par des rodenticides peuvent être une menace non négligeable dans les régions où l'emploi d'anticoagulants persiste.

L'effet du piégeage intensif a été démontré en Grande-Bretagne. Depuis une vingtaine d'années, des remontrées d'effectifs de putois sont observées en Angleterre et au pays de Galles, favorisées par la reconstitution des populations de lapins de garenne, ce qui montre les fortes potentialités de recolonisation de l'espèce en milieux favorables. En France, en 2012, l'arrêté ministériel ne l'a classé nuisible dans aucun département.

► **Le putois est présent dans presque toutes les régions de France. Cependant, la régression des milieux favorables à l'espèce représente une menace pour celle-ci.**

Aucune méthode pour mesurer l'abondance

Il n'existe pas de méthode validée permettant d'estimer les effectifs ou les tendances d'évolution des populations de putois à grande échelle. Les densités, relativement peu étudiées, sont de l'ordre de 0,15 à 1,5 putois par km². Les tailles du domaine vital varient de 10 à 90 hectares en Europe, avec des domaines plus petits chez les femelles. La territorialité est marquée et s'exerce entre individus du même sexe avec des chevauchements importants entre les domaines vitaux des mâles et ceux des femelles. L'éclatement de la famille intervient très tôt et le nombre d'individus erratiques, à la recherche d'un territoire, semble important.

► **Des prélèvements dispersés géographiquement, cas très fréquents en France, n'ont que peu d'effets sur les effectifs de putois, d'autant que, d'une année sur l'autre, les secteurs contigus sans piégeage peuvent jouer le rôle de population « source ».**



© S. Morris/Fotolia